

**ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID**

**ACHÈVEMENT DE L'EXAMEN D'OFFICE**

**– SITUATION PROVISOIRE DE LA MARQUE –**

**Règle 18bis.1)a) et b)**

I.	Office qui envoie la déclaration :  <b>Office des Brevets de la République de Bulgarie</b> 52b, boul. Dr.G.M.Dimitrov, BG-1040 SOFIA, Bulgarie <a href="http://www.bpo.bg">www.bpo.bg</a>
II.	Numéro de l'enregistrement international : <b>1 315 533.</b>
III.	Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) : <b>Chanel SARL</b>
IV.	Une notification de refus provisoire : <input checked="" type="checkbox"/> n'a pas été communiquée par l'Office (règle 18bis.1).a)) <input type="checkbox"/> a été communiquée par l'Office (règle 18bis.1)b))
V.	a) Date à laquelle le délai d'opposition, ou le délai pour présenter des observations, commence : <b>31/05/2017</b>
	b) Date à laquelle le délai d'opposition, ou le délai pour présenter des observations, prend fin : <b>30/08/2017</b>
VI.	Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration : 
VII.	Date : <b>09/01/2017</b>